

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL CYCLOSPORT

SAISON 2021/2022



Les dispositions suivantes complètent ou éventuellement, modifient les dispositions du règlement national Cyclosport Ufolep (Consultable sur www.ufolep-cyclisme.org) et sont applicables aux coureurs et aux épreuves relevant de la Commission Technique Départementale des activités cyclistes de Seine-et-Marne pour la saison 2021/2022.

Il respecte les assisses de l’UFOLEP Ile de France qui ont eu lieu le samedi 23 novembre 2019.

# Dossier Ufolep

Lors de la constitution du dossier, une caution de 300 € est demandée (chèque à l’ordre de l’Ufolep). Celle-ci sera restituée en fin de saison dans la mesure où au moins 1 épreuve aura été organisée.

Dans le cas contraire, elle sera encaissée.

Précision : en cas d’une organisation conjointe sur 300€ de caution 150€ seront reversées au club , et si deux co-organisation la caution de 300€ sera restituée entièrement au club.

# Faible nombre de coureurs engagés

Lorsque le nombre d’inscrits en 1ère catégorie est inférieur ou égal à 15, l’organisateur pourra regrouper les pelotons de 1ère et de 2ème catégories.

Un classement distinct pour chaque catégorie sera ainsi établi.

# Demande de changement de catégorie (descente)

Les demandes de changement de catégorie sont recevables uniquement au cours des périodes suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  Début  |  Fin  | Date d’application  |
|  du 06 juin  |  au 20 juin  | le 1er juillet  |
|  de la dernière épreuve  cyclosport  |  Au 30 janvier 2022   | Début de la saison 2022   |

La demande écrite de descente de catégorie de valeur, formulée par le cyclosportif et visée par le président de club, sera examinée en respectant les critères uniformisés par la Commission Technique Départementale : âge, capacité sportive, résultats obtenus, manque de participation, montée de catégorie lors de la saison précédente, fausse déclaration.

 Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° SIRET 40896652100028 - Code APE 9312 Z

Pour tous les coureurs descendus

Au début de saison

Au 1

er

juillet

 + 20 pts jusqu’au 30/06

20pts jusqu’à la fin de saison

Au 30/06 ou à la fin de la saison les points seront annulés

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique de Seine-et-Marne

 Allée Edouard Branly – 77550 MOISSY CRAMAYEL

58

Tel. 01 64 41 08 30 - http://www.cd.ufolep.org/seineetmarne

contact@ufolep77.org

Remarque

La demande dûment remplie sera transmise à la CTD uniquement par le correspondant UFOLEP du club dont émane la demande. Pour rappel, le correspondant club est le seul interlocuteur reconnu par la CTD.



Les coureurs accédant à une catégorie supérieure sont tenus de rester une saison complète dans cette catégorie avant de solliciter une éventuelle descente à l’exception des cas suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|   Coureur âgé de  |  Classification   |  Classification   |
|   |  actuelle  |  demandée  |
|  50 ans et plus  |  1ère catégorie  | 2ème catégorie  |
|  60 ans et plus  |  2ème catégorie  | 3ème catégorie  |
|  60 ans et plus  |  3ème catégorie  | 4A  |

La Commission Technique Départementale se réserve le droit à sa discrétion de descendre des coureurs hors période et hors demande…. Tout cela dans le respect des règles et de « l’esprit » UFOLEP.

# Changement de catégorie (Montée)

Tout cyclosportif totalisant dans sa catégorie, au cours de la même saison, 30 points et plus intègrera immédiatement la catégorie supérieure.

La Commission Technique Départementale se réserve le droit d’utiliser la supériorité manifeste. En outre, elle sera extrêmement vigilante concernant les compétiteurs qui tardent à marquer les quelques points qui les séparent de la catégorie supérieure.

Rappel du règlement national concernant les sur-classements : «Même à l’essai, un cyclosportif ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cyclosportif veut «s’essayer» dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie. »

# Déclaration de place hors département

Tout cyclosportif figurant dans les 5 premiers de toutes les épreuves non publiées au calendrier UFOLEP Seine et Marnais, est tenu de communiquer son résultat via le site de la Commission Technique Départementale (Accueil>Commission>Déclaration de place).

En cas de non-déclaration, les points correspondants seront doublés.

# Epreuves par étapes (disputés par catégorie de valeur)

Seules les places du classement général sont comptabilisées pour le changement de catégorie.

Remarque

Les coureurs ne participant pas à l’ensemble de l’épreuve, se verront comptabiliser les éventuels points obtenus sur les étapes auxquelles ils auront participé.



# Les classements

Les classements sont entièrement à la charge de l’organisateur. Il sera également demandé à ce dernier de remplir le fichier Excel « Résultat » et de le faire suivre aux membres de la Commission Technique Départementale, dans les plus brefs délais afin qu’ils puissent être diffuser sur le site de cette dernière.

# Le prix d’équipe

Celui-ci est organisé par la Commission Technique Départementale.

Cette année, le prix d’équipe sera calculé sur les 3 meilleurs coureurs d’un club dans trois catégories différentes. Les catégories prises en compte sont :

* 1ère catégorie
* 2ème catégorie
* 3ème catégorie
* 4ème catégorie (A et B )
* Féminines
* 13/14 ans
* 15/16 ans

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Catégories de 1ère à 4ème et jeunes et féminines |  | Pts si plus de 10 partants |
| 1er  | 1  |  |
| 2ème  | 2  |  |
| 3ème  | 3  |  |
| 4ème  | 4  |  |
| etc  | Etc..  |  |
| Jeunes et féminines  | moins de 5 partants  | Jeunes et féminines | de 6 à 9 partants  |
| 1er  | 5  | 1er  | 3  |
| 2ème  | 6  | 2ème  | 4  |
| 3ème  | 7  | 3ème  | 5  |
| 4ème  | 8  | 4ème  | 6  |
| Etc..  | Etc..  | Etc..  | Etc..  |

Au total, le club comptabilisant le moins de points, remportera le Prix d’équipe.

Toutefois le barème de moins de 5 partants et de 6 à 9 partants peut s’appliquer à toutes les catégories si moins de 10 partants

Remarque

La récompense du prix d’équipe devra être fournie par l’organisateur.



La Commission Technique Départementale organisera en fin de saison, une remise de récompenses mettant à l’honneur les clubs primés lors de la réunion générale des clubs.

# Dispositions diverses sur les épreuves

La Commission Technique Départementale peut demander à l’organisateur une place dans l’un des véhicules ouvrant les épreuves. Cette disposition a pour but d’assurer que l‘équité sportive soit respectée, notamment lors du dépassement d’un peloton par groupe d’une catégorie supérieure (exemple le peloton des 3èmescatégorie doublé par une échappée de 1ères catégorie).

# Le Championnat Départemental

Disputé par catégorie d’âge, il est ouvert à tout cyclosportif titulaire d’une licence et d’une carte nationale route (sous réserve que la licence et la carte soient homologuées depuis au moins 8 jours). Le résultat obtenu n’est pas pris en compte pour le changement de catégorie.

Podium départemental route

3 participations aux épreuves organisées en Seine et Marne y compris les contre-la-montre (à l’exception des championnats de la spécificité) sont obligatoires pour y prétendre.

Podium départemental CLM individuel

3 participations à des épreuves figurant au calendrier cyclosport (77) sont obligatoires pour y prétendre.

Podium départemental CLM par équipes

3 participations à des épreuves figurant au calendrier cyclosport (77) ou pour chacun des coureurs sont obligatoires pour y prétendre.

Pour les catégories Jeunes (Masculines et Féminines - 13-14 ans & 15-16 ans)

2 participations à des épreuves figurant au calendrier cyclosport (77) sont demandées.

Remarques

1. La participation à une épreuve à étapes ne comptera que pour une participation.
2. Les clubs organisant une épreuve, pourront transmettre la liste de leurs licenciés ayant participé activement à la tenue de cette épreuve (juge à l’arrivée, signaleur, voiture ouvreuse).

La Commission Technique Départementale leur comptabilisera alors cette action comme une participation (dans la limite d’une participation). La liste des coureurs concernés – et leur(s) tâche (s) le jour de l’épreuve, devra être transmises au plus tard 7 jours suivant l’organisation.



# Les Championnats Nationaux

Le Championnat National Cyclosport

Disputé par catégorie d’âge, il est ouvert uniquement au cyclosportif ayant participé impérativement aux Championnats Départemental ET Régional, et sous réserve d’être retenu (e) dans la sélection du comité.

Le Championnat National contre la montre

Disputé par catégorie d’âge, il est ouvert uniquement au cyclosportif ayant participé impérativement aux Championnats Départemental ET/OU Régional, et sous réserve d’être retenu (e) dans la sélection du comité.

Lors de l’établissement des sélections pour les championnats nationaux, la Commission Technique Départementale donnera priorité aux coureurs qui répondront aux critères d’accessibilité au podium départemental de la discipline.

La Commission Technique Départementale effectuera les sélections sur la base des critères suivants :

 Le champion départemental

 Le 1er du département au championnat régional

 Participation obligatoire au départemental et au régional (en respectant les critères d’accessibilité)

 Une organisation du club avant le 30 juin 2022

 Avoir l’esprit Ufolep

 …

 Tarifs courses et reversements à la Commission

 Nombre d’engagés

Tarifs d’inscription  (sur l’ensemble  Reversements

à une course  des catégories adultes)

De 200 et plus 1,15€ / engagé

 De 199 à 150 1,05€ / engagé

 Adultes toutes catégories De 149 à 100 0,85€ / engagé

6€ sur site ou 8€ sur place

 De 99 à 50 0,60€ / engagé

 De 1 à 49 0€ / engagé

 Jeunes 13-14 ans et 15-16 ans Aucun reversement pour les catégories jeunes

 3€ sur site ou 5€ sur place

Nous recommandons aux coureurs de s’inscrire à l’avance sur le site internet ufolep-cyclisme.org rubrique calendrier national accès public

Pour Les NLU 10€ sur site et 12€ sur place

De plus, nous encourageons fortement les clubs à ouvrir les courses aux jeunes : 15- 16 ans /13-14 ans , la relève de demain !

Remarque

Il n’y aura pas de reversements pour les coureurs du club organisateur ayant participé à l’épreuve (hors coureurs du Club NLU) – ces coureurs ne seront pas comptabilisés dans le nombre total d’engagés.

De plus, aucun reversement ne sera demandé au club organisateur à partir de leur seconde organisation. (on parle d’organisations effectuées par un seul et unique club).

Dans le cas d’une seule Co-organisation dans l’année, la moitié de la caution sera restituée.

 

Toute organisation doit avoir le souci de la promotion de l’image de marque de l’UFOLEP. Le présent règlement est élaboré pour établir un bon déroulement des épreuves. Il appartient au coureur d’en respecter les règles et l’esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeant d’association ou de club d’être garant de son application.

# Challenge ROUTE individuel SAISON 2022 UFOLEP 77

 Les catégories sont 1,2,3,4,Féminines,13/14 et 15/16ans

* Tout coureur participant à une course organisée par la Commission Technique Départementale lui rapporte 3 pts et 6 pts pour la participation au départemental(les CLM ne comptent pas)
* 3 pts sont également attribués aux coureurs mobilisés pour l’organisation de l’épreuve et n’ayant pas pu concourir.

* Pour les places les coureurs rapportent les points suivant le barème national en vigueur pour les montées.
* Si un coureur monte de catégorie ,il perd ses points de place obtenus mais conserve ses points de participation et de bénévolat.

# Super Challenge ROUTE des clubs SAISON 2022 UFOLEP 77

On additionnera les totaux de tous les coureurs d’un même club sur le challenge route.

On ne tiendra pas en compte les montées .